



L'actualité du Sénat et des territoires n°20 - Avril-Mai 2022

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle lettre d'information. Elle porte principalement sur nos dernières semaines, période pendant laquelle, pour cause d'élections présidentielles puis législatives, le Sénat a suspendu la majeure partie de ses travaux. Pour autant, nous poursuivons le travail de fond, l'évaluation et la prospective.

Toujours à l'écoute des élus, nous sommes également sur le terrain, d'autant que la suspension des mesures sanitaires a permis à la vie dans vos communes de reprendre son cours.

Je reste bien entendu également à votre disposition pour tout sujet.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Bien chaleureusement,

Catherine Morin-Desailly

Mes Questions au Gouvernement

Question écrite

Allongement des délais de délivrance de pièces d'identité



Depuis plusieurs mois, les maires sont nombreux à remonter les difficultés de nos concitoyens dans la délivrance des papiers d'identité. La crise sanitaire a eu en effet pour conséquence un allongement des délais de délivrance pour obtenir une nouvelle pièce d'identité, qu'il s'agisse des cartes nationales

J'ai donc déposé une [question écrite à l'attention du Ministre de l'Intérieur](#) le 3 mai et qui a été publiée le 5 mai.

Dans l'entrefait, le Gouvernement a annoncé une série de mesures le 4 mai visant à résoudre la situation. Pour autant, **j'ai tenu à rappeler que de nombreuses mairies avaient été à tort dessaisies début 2017 de leur compétence de délivrance d'une nouvelle pièce d'identité, à la suite de la parution d'un décret le 28 octobre 2016.** On mesure les difficultés rencontrées aujourd'hui.

d'identité ou des passeports.

Les usagers doivent attendre plusieurs semaines et dans certains cas plusieurs mois afin d'obtenir un premier rendez-vous. Les délais d'instruction par les services de Préfectures, de fabrication et d'acheminement jusqu'aux mairies ont également été rallongés.

Je suivrai avec la plus grande attention l'évolution de la situation suite à l'annonce de ces mesures et de leur application.

Question écrite

Dispositif CANOPE



J'ai été alertée par des élus de notre département de la Seine-Maritime sur **la proposition de partenariat des écoles avec le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires, ou dispositif CANOPE.**

Ce dispositif est un partenaire privilégié de l'éducation nationale pour la formation des enseignants. Il s'agit d'une offre d'abonnement qui se décline sous la forme d'animations et de formations exclusives, de prêt de matériel et de ressources en ateliers CANOPE.

L'éducation nationale a indiqué aux élus des communes dans lesquelles se trouvent une école que ce dispositif serait à la charge des collectivités.

J'ai donc décidé d'interpeller directement le gouvernement par le biais d'une [question écrite](#) le 10 mars dernier, en rappelant que **la charge financière des communes vis-à-vis des écoles maternelles, élémentaires et primaires est déjà très élevée** : ses locaux, fournitures scolaires et équipements

divers à destination des élèves, sans compter la charge des personnels d'entretien ainsi que des agents spécialisés des écoles maternelles.

J'ai également demandé pourquoi une telle décision de charge financière a été prise. Le ministère de l'éducation nationale m'a répondu que le dispositif CANOPE ne se substituait pas à la formation des enseignants assurées par le gouvernement mais qu'il s'agissait d'une offre complémentaire.

Il m'a aussi été indiqué que **des représentants d'associations des collectivités territoriales** (Association des Maires de France (AMF), Association des Départements de France et Association des Régions de France), font partie du conseil d'administration de CANOPE et ont donc participé à cette décision.

Si les départements et les régions disposent de ressources suffisantes pour prendre un charge un tel partenariat au profit des collègues et des lycées, ce n'est pas le cas de toutes les communes. **J'ai donc adressé un courrier au président de l'AMF** afin de connaître la position de l'association sur ce dossier stratégique pour la modernisation de l'enseignement et l'accompagnement scolaire de notre jeunesse.

Question écrite

Age limite de l'apprentissage pour la profession de facteur d'orgues



La reconnaissance légale des métiers d'art, indispensables à la préservation et la promotion de notre patrimoine architectural, culturel et artistique, est relativement récente.

La liste de ces métiers d'art a été mise à jour pour la dernière fois en [décembre 2015](#).

J'ai été interpellée par des professionnels de la facture d'orgue sur l'âge limite d'apprentissage.

En effet, en pratique, des adultes en voie de reconversion professionnelle souhaitent s'orienter vers la facture d'orgue.

Il existe, à cet effet, une école nationale en Alsace dont le nombre de places est limité. Les règles françaises fixent une limite d'âge à 30 ans pour pouvoir conclure un contrat d'apprentissage.

Ces deux obstacles ont pour conséquence d'entraîner des difficultés progressives de recrutement pour les entreprises artisanales et font peser des risques sur les successeurs formés des chefs d'entreprise de la facture d'orgue alors même que les appels d'offres sur le territoire sont en nette reprise.

J'ai donc déposé [une question écrite](#) auprès du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, afin de savoir si des règles dérogatoires pour les métiers d'art sont à l'étude s'agissant de l'âge d'apprentissage.

Projet d'interdiction du plomb par l'Union Européenne



Dans le cadre du **pacte vert pour l'Europe**, la Commission européenne a engagé une procédure de révision du règlement REACH qui encadre la fabrication et l'utilisation de produits chimiques.

Cette interdiction aurait des conséquences désastreuses sur plusieurs métiers d'art, notamment celui de maître-verrier ; le plomb étant une composante essentielle de la fabrication des vitraux et n'ayant pas de substitut économiquement et techniquement viable.

Interpellée par des professionnels du secteur et également des représentants de la conservation et restauration du patrimoine, **j'ai réagi avec mes collègues Sonia de la Provôté et Catherine Dumas, en interpellant la Ministre de la Culture et celui en charge de l'Europe par courrier.**

Si bien entendu les risques pour la santé doivent être évalués, je suis convaincue que **cette filière économique d'excellence doit obtenir des dérogations** si une telle interdiction venait à être adoptée afin de garantir la création artistique contemporaine et la conservation et la restauration de notre patrimoine et **je reste mobilisée à la Commission des Affaires Européennes pour suivre l'évolution de ce dossier.**

Cette potentielle décision se traduirait alors

Attendue pour la fin de l'année 2022, **cette proposition pourrait inclure le plomb sur la liste des substances chimiques soumises à autorisation.**

par d'importantes restrictions en matière de production, de mise sur le marché et d'utilisation de ce métal. Les entreprises qui souhaiteraient utiliser ce matériau devraient alors solliciter une autorisation temporaire de la part des autorités européennes.

Mes travaux au Sénat

Les usages du Numérique ne cessent de se développer dans tous les secteurs, qu'ils soient économiques, industriels, sociaux, culturels et même politiques.

Je suis mobilisée depuis de nombreuses années sur le besoin de se doter au niveau national et européen d'une véritable législation encadrant le numérique et la nécessité de développer une véritable stratégie de souveraineté numérique pour en finir avec la trop grande présence et influence **d'acteurs extra-européens** (notamment Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft, ou GAFAM).

Membre de la Commission des Affaires Européennes du Sénat, j'ai été rapporteure sur de nombreux sujets relatifs au Numérique, qu'il s'agisse **de la régulation des plateformes numériques** (Législation sur les services numériques - Digital Services Act ou DSA) ou **des marchés numériques** (proposition de règlement sur les marchés numériques - Digital Markets Act ou DMA).

La période d'intersession parlementaire en raison des élections ne suspend pas nos travaux au sein des commissions permanentes du Sénat.

Nous continuons de mener des auditions d'acteurs publics et privés afin d'apporter une réflexion constructive sur tous les sujets. Je suis particulièrement investie sur la stratégie numérique de l'Union Européenne (UE) appelé "Boussole Numérique" et la réglementation touchant à l'intelligence artificielle, deux autres chantiers de l'UE au même titre que la Législation sur les services numériques (Digital Services Act ou DSA) et la proposition de règlement sur les marchés numériques (Digital Markets Act ou DMA).

Stratégie Numérique de l'UE - Boussole Numérique 2030



Cette stratégie a été **complétée en 2021 par la « boussole numérique : décennie numérique de l'Europe pour 2030 »** qui porte sur 10 ans et **traduit les ambitions de l'Union à l'horizon 2030 en objectifs concrets.**

C'est sur ce plan d'action européen, présenté le 9 mars 2021, **que nous avons mené des travaux de fond à la Commission des Affaires Européennes** avec ma collègue Florence Blatrix-Contat, co-rapporteuse des règlements DSA et DMA.

Bien que les traités européens ne prévoient pas de dispositions spécifiques concernant les technologies de l'information et de la communication, **l'Union Européenne (UE) peut entreprendre des politiques sectorielles et transversales**, notamment

Cette « boussole numérique » comporte quatre points clés : la compétence numérique des citoyens européens, la création d'infrastructures numériques sûres et

la politique industrielle, la politique de la concurrence, la politique commerciale et les réseaux transeuropéens.

Au regard du contexte **de développement considérable, rapide et généralisé des plateformes de services numériques** ainsi que **des débats sur les espaces publics des données et sur les nouvelles technologies**, l'UE a présenté plusieurs stratégies numériques pour l'Europe au fil des années ; la première en 2010, la seconde en 2020.

Cette stratégie, qui se profile à l'horizon 2030, **est axée sur les profonds changements engendrés par les technologies numériques. Elle a trois objectifs décisifs : une technologie au service des personnes, une économie juste et compétitive, ainsi qu'une société durable et démocratique.**

durables, la transformation numérique des entreprises et la numérisation des services publics.

Après de nombreuses auditions dans lesquelles **nous avons recueilli les avis et réflexions d'acteurs publics, d'universitaires et d'entreprises du secteur, nous avons présenté le mardi 14 juin nos conclusions ainsi qu'une proposition de résolution européenne (PPRE).**



Préparation d'un rapport sénatorial sur le projet de règlement sur l'Intelligence Artificielle



L'intelligence artificielle est omniprésente dans les objets connectés et les services en ligne que nous utilisons au quotidien.

Cette utilisation accrue impose de revoir **nos règles en matière de sécurité et de contrôle.**

Dans cette optique, **la Commission européenne a présenté le 21 avril 2021 une proposition de « législation sur l'intelligence artificielle » ainsi qu'un nouveau plan coordonné pour**

Elle prévoit d'établir, **selon les degrés de risque, des obligations aux fournisseurs, hébergeurs et distributeurs de ces technologies.**

Des mesures d'encouragement à l'innovation sont également proposées avec la création de « bacs à sable réglementaires » (qui peuvent permettre aux acteurs de tester leur technologie ou service innovant sans devoir nécessairement respecter l'ensemble du cadre réglementaire qui s'appliquerait normalement, et ce, pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans), notamment destinés aux jeunes entreprises et aux petites entreprises.

En vue d'un rapport, avec mes collègues André GATTOLIN, Cyril PELLEVAL et Elsa SHALCK, nous auditionnons des acteurs publics et privés (Direction générale des réseaux de communication (DG Connect), Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), etc.) du secteur de l'IA afin de recueillir leur expertise sur la proposition de législation.

Pour l'heure, les commissions responsables au Parlement européen devraient arrêter leur

l'intelligence artificielle (IA).

Cette législation concerne l'ensemble des systèmes d'IA mis sur le marché dans l'Union et des systèmes d'IA dont les résultats sont utilisés dans l'Union, quel que soit le lieu d'établissement de leurs fournisseurs ou utilisateurs, et à l'exclusion des systèmes utilisés à des fins militaires.

position en septembre.

A l'issue des auditions que nous menons au Sénat, **nous pourrions formuler des remarques et des propositions par le biais d'un avis politique et d'une proposition de révolution européenne (PPRE).**



Loi "Climat" et réduction de l'artificialisation des sols : quels outils pour une mise en œuvre concertée au sein des territoires ?

La loi "Climat-résilience" a fait de la protection des sols et des milieux une priorité de l'action publique, en réponse à la forte dynamique de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, qui touche entre 20 000 et 30 000 hectares par an, soit l'équivalent d'un département tous les quinze ans. Les mesures de la loi visent une meilleure prise en compte des conséquences environnementales des actions de construction et d'aménagement sur les sols, en ce qui concerne par exemple leur imperméabilisation, leur potentiel de stockage de carbone ou agronomique, ou en termes de biodiversité, sans pour autant conduire à négliger les besoins des territoires en matière d'implantation d'entreprises, d'habitat ou d'infrastructures.

D'ambitieux objectifs chiffrés de réduction de l'artificialisation des sols ont été fixés par la loi "Climat-résilience" : ils doivent être traduits, au cours des prochains mois, par les politiques régionales et locales d'urbanisme.

Pour les mettre en œuvre, **l'accompagnement des collectivités par les services de l'État et la prise en compte des spécificités de chaque territoire seront essentiels.**

Le Sénat propose aux élus de tous les niveaux de collectivités de partager leur regard sur la mise en œuvre de cette réforme via sa plateforme de consultation en ligne, afin, notamment, d'identifier et de résoudre les difficultés rencontrées dans le déploiement territorial de l'objectif de "zéro artificialisation nette" (ZAN).

De l'évolution des documents d'urbanisme à l'impact sur les permis de construire, en passant par les moyens à la disposition des élus pour valoriser les friches ou "désartificialiser" les sols, **le Sénat se met à votre écoute pour recueillir vos témoignages.**

Vous pouvez participer à cette consultation en vous connectant à l'adresse suivante **jusqu'au 27 juin 2022** :

Pour accéder à la consultation, [cliquez ici](#)



Avec cette audiothèque, le Sénat propose une nouvelle façon de suivre son actualité :

- **"Les Essentiels du Sénat"** : Ecoutez les conclusions des missions de contrôle et les positions prises sur les principaux textes de loi;

- **"Les Sénateurs agissent"** : Retrouvez les moments forts de l'actualité sénatoriale;

- **"Les Murmures du Palais"** : Découvrez l'Histoire du Sénat ainsi que le Patrimoine du Palais et du Jardin du Luxembourg.

L'audiothèque du Sénat est à découvrir [ici](#)

Les textes à venir



Du 2 mars au 30 juin : Le Sénat suspend ses travaux en séance plénière en raison des élections présidentielles et législatives.

Sur tous les fronts



HAUSSEZ - Inauguration de la salle polyvalente



SERQUEUX - Inauguration des travaux de la traversée du bourg





ROUEN - Conférence de presse Normandie Impressionniste qui présente les "Nuits impressionnistes" des 26, 27 et 28 août 2022

ROUEN - "Normandie Cyber", présentation du Centre de réponse aux incidents Cyber pour les entreprises et bientôt les collectivités.



GAILLON - Visite du Château et du chantier de restauration en cours



LE MESNIL-ESNARD - Commémorations de l'armistice du 8 mai 1945



GRAND-COURONNE - Visite de l'usine Saipol



PARIS - Visite du Sénat des élus de Saint-Pierre-de-Manneville



LONDINIÈRES - Rencontre des Sénateurs de la majorité sénatoriale avec les élus de la communauté de communes



ROUEN - Cérémonie officielle des Fêtes Jeanne d'Arc en présence de Stéphane BERN



ROUEN - Gala caritatif organisé par l'association rouennaise KNX Dream au profit de plusieurs associations



PARIS - Visite du Sénat des élus du Conseil municipal des jeunes de Houpeville

Revue de presse

["Haussez inaugure sa salle des fêtes totalement rénovée"](#)- actu.fr

["Trafic d'antiquités : l'action culturelle de la France à l'étranger, bientôt sous la loupe des sénateurs"](#) - Public Sénat

["Le maire de Serqueux poursuit son projet d'amélioration de l'attractivité de la commune"](#) - actu.fr

["Culture égyptienne min. explore les possibilités de coopération culturelle avec la délégation française"](#) - Egypt today

["Trafic d'antiquités : « Savoir comment le ministère de la culture évalue et contrôle l'activité de ses conservateurs auprès des vendeurs et des acheteurs des musées étrangers »"](#) - Le Monde

Nous contacter

Au Sénat

**Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
Tel : 01.42.34.29.95
c.morin-desailly@senat.fr**

Louis THEVENOT

En Seine-Maritime

**Permanence parlementaire
8 bis rue Alsace-Lorraine
76000 ROUEN
Tel : 02.35.15.38.30
catherine.morindesailly@wanadoo.fr**

**Sophie HOUSSAYE
Anne-Sophie DESCHAMPS**

Directrice de la publication : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Les **CENTRISTES**
le nouveau centre

Union
Centriste
Sénat

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous [désabonner](#).

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.